



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22335
6 mars 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**NOTE VERBALE DATEE DU 6 MARS 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LA MISSION PERMANENTE DU NIGERIA AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES**

La Mission permanente de la République fédérale du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration faite le 1er mars 1991 par le Gouvernement militaire fédéral du Nigéria au sujet de la crise du Golfe.

La Mission permanente du Nigéria vous serait très obligée de bien vouloir faire publier le texte de la déclaration ci-jointe comme document du Conseil de sécurité.

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement fédéral au sujet de la crise du Golfe

Le Gouvernement fédéral se félicite que le Président Bush ait annoncé la suspension des combats dans le Golfe, après que l'Iraq eut accepté sans conditions toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Le Nigéria est convaincu que cela permettra d'arranger rapidement un cessez-le-feu définitif et d'assurer la cessation du conflit.

Le Nigéria est en outre convaincu qu'une occasion est ainsi offerte à la communauté internationale de s'attaquer à la question de l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient.

Dans la recherche de cet objectif, le Nigéria est prêt à aider l'Organisation des Nations Unies à assurer la paix et la sécurité dans cette région.
